

Termes de Référence pour l'Elaboration des Indicateurs de l'Axe 3 du DSRP II :  
Protection sociale – Prévention et Gestion des Risques et Catastrophes  
(Draft 0)

## **I. Contexte**

Le Sénégal a procédé à la revue du DSRP II en juillet 2008. Cette revue a fortement recommandé de revoir et compléter la liste des indicateurs, notamment ceux de l'Axe 3 portant sur la **Protection sociale, la Prévention et la Gestion des Risques et Catastrophes**. Ces indicateurs sont des mesures qualitatives et quantitatives servant à faire le suivi des progrès obtenus dans la mise en œuvre du DSRP II.

Les consultants pour la revue du DSRP II ont proposé des indicateurs concernant cet axe, qui viennent s'ajouter à d'autres déjà contenus dans le document. Toutefois, il reste impératif que les intervenants du DSRP II s'entendent sur les indicateurs qui seront définitivement retenus pour être utilisés pour le suivi des progrès vers l'atteinte des objectifs du DSRP II. L'élaboration de ces indicateurs nécessite une consultation qui fait l'objet des présents termes de référence.

## **II. Objectif de la consultation**

La consultation a pour objectif d'établir la liste des indicateurs de l'Axe 3 du DSRP II de manière consensuelle et participative.

## **III. Méthodologie**

Les indicateurs seront élaborés à l'occasion d'un atelier de deux jours regroupant les services nationaux ainsi que la société civile et les partenaires au développement impliqués dans la mise en œuvre de cet axe. La méthode de travail consistera en des travaux de groupes formés autour des sous-composantes de l'Axe 3, des présentations et des restitutions en séances plénières. Un accent sera mis sur la participation et la contribution de tous. L'approche de la « place du marché » pourra être appliquée pour obtenir une contribution enrichissante de chaque groupe au travail des autres groupes.

Le draft de la liste provisoire des indicateurs, des extraits des lignes d'actions et des rapports de la revue de l'Axe 3 du DSRP II seront distribués à l'avance aux participants de l'atelier comme documents de travail.

## **IV. Tâches du consultant**

Le consultant effectuera les activités suivantes :

- a. Faciliter un atelier de validation des indicateurs ; à cet effet il mènera les tâches suivantes

- i. Préparer et faire une présentation en séance plénière sur la définition et les attributs des indicateurs ;
- ii. Organiser et guider les groupes de travail qui seront chargés de revoir la liste des indicateurs déjà disponibles, ou de l'enrichir et la compléter ;
- iii. Faciliter les séances de restitution des travaux de groupes en plénière ;
- b. Synthétiser et consolider les rapports des groupes en un rapport intérimaire des indicateurs de l'Axe 3 du DSRP II ;
- c. Partager le rapport intérimaire consolidé, susciter, recueillir et intégrer des commentaires de personnes ressources et des participants à l'atelier;
- d. Rédiger le rapport final des indicateurs de l'Axe 3 et en assurer la qualité.

**V. Produit attendu**

Il est attendu de cette consultation un rapport contenant les indicateurs de l'Axe 3 du DSRP II.

**VI. Profil du consultant**

Le consultant aura le profil suivant :

- 1. avoir un diplôme universitaire de troisième cycle en sciences sociales, en planification, en économie, ou en statistiques;
- 2. avoir une très grande expérience dans la définition et l'élaboration des indicateurs ;
- 3. avoir une grande capacité de travail en équipe et de coordination des travaux ;
- 4. avoir une bonne capacité de rédaction et de synthèse ;
- 5. avoir une capacité dans la facilitation et l'animation des ateliers ;
- 6. avoir une bonne connaissance du DSRP et avoir participé à la revue du DSRP II ;
- 7. avoir une maîtrise de la langue française et de l'outil informatique.

**VII. Echéancier de la consultation**

La consultation se déroulera en une dizaine de jours de travail et selon l'échéancier indicatif ci-après :

Tâches	Jours									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Préparation de l'atelier										
Facilitation de l'atelier										

